

Règlement d'hébergement

HOTEL TOMÁŠOV****, U Lomu 638, Zlín 760 01, www.hotel@tomasov.cz
ZM-TECH s.r.o., IČO:255 51 868, DIČ: CZ 255 51 868, Telefon: 577 005 915, Fax: 577 005 924,

I. Conditions d'hébergement

- 1.1. Clients de l'hôtel Tomášov doivent être hébergés conformément à l'article 2326 du Code civil seq. no.89/2012. Sur la base de ce texte, l'hôtel Tomášov doit fournir un hébergement temporaire à la personne logée (ci-après nommée «Client») pour la période de temps convenue ou pour une période de temps définie par la raison du séjour dans l'établissement désigné à ces fins. Le Client accepte de payer le Propriétaire pour l'hébergement et tous services fournis par l'hotel pendant son séjour.
- 1.2 Les droits et obligations des parties sont régis par le règlement intérieur et la liste de prix des services édictés par le Propriétaire.
- 1.3 Si un client fait défaut aux obligations résultat du règlement d'hébergement et/ou à la liste de prix du propriétaire ou viole d'une façon ou d'une autre les bonnes manières à l'hôtel Tomášov (ci-après «mauvaise conduite»), le propriétaire est en droit de mettre fin à l'hébergement avant l'expiration de la période convenue, sans préavis, si le client a été avisé de sa mauvaise conduite par l'hôtel suivant l'article 2331 du Code civil.

II. Réservation

- 2.1 Les réservations de clients sont faites par téléphone, par écrit ou par formulaire de réservation. La confirmation par le Client peut être prise en compte par écrit, par courriel ou par fax. Le client reçoit un courriel de confirmation de réservation de la part du propriétaire.
- 2.2 Une réservation est définitive par le reçu écrit, téléphone ou courriel. Le client reçoit une confirmation courriel de la part du propriétaire, incluant le règlement intérieur, afin que le client se familiarise avec celui-ci.

III. Annulation

- 3.1 Le Client est en droit d'annuler le contrat d'hébergement avant son arrivée à l'hôtel et sans raison dans un délai de 12 heures maximum précédant son arrivée. Le client doit fournir une notification écrite de cette annulation.
- 3.2. Le propriétaire de l'hôtel est en droit de facturer des frais d'annulation correspondant à 60% du prix de l'hébergement.
- 3.3. Dans l'éventualité où le client fait défaut de s'enregistrer à la réception dans les 12 heures suivant l'heure déterminée de son arrivée à l'hôtel, le propriétaire est en droit de facturer des frais d'annulation correspondants à 100% du prix de l'hébergement.

IV. Modalités d'hébergement

- 4.1. L'heure déterminée d'arrivée est entre 15 :00 et 24 :00. À moins que le client en a convenu autrement avec le Propriétaire à l'avance.
- 4.2. Le client doit annoncer son arrivée à la réception de l'hôtel auprès d'un employé habilité.
- 4.3 Le client doit présenter une carte d'identité valide ou un passeport ou toute autre preuve d'identité valide immédiatement lors de son arrivée auprès d'un employé habilité.
- 4.4. Le client consent par la présente au traitement et à la conservation de ses renseignements personnels dans la mesure où ces renseignements sont fournis relativement à l'hébergement et l'enregistrement des clients selon les termes de la loi no. 565/1990 Coll., sur les frais locaux et la loi no.326/1996 Coll concernant la résidence des étrangers en République Tchèque. Pour plus de descriptions détaillées des responsabilités du client et du propriétaire concernant le registre des visiteurs ou autre registre intérieur, veuillez consulter la législation mentionnée précédemment.
- 4.5. Le nombre de personnes par chambre doit correspondre au nombre de personnes enregistrées pour l'hébergement. Le client consent à notifier leur nombre exact lors de l'enregistrement et lors de leur séjour.
- 4.6. Si le client arrive avant 6 :00 du matin, le client sera facturé également pour la nuit précédente, à moins d'entente contraire avec le propriétaire établie à l'avance.
- 4.7. L'hôtel peut, dans des circonstances exceptionnelles, offrir aux clients un hébergement différent de celui convenue, mais pas substantiellement différent de la réservation confirmée.



- 4.8. La durée du séjour est convenue au plus tard lors de l'enregistrement et est enregistrée dans le système de réservation de l'hôtel. La durée du séjour peut être prolongée avec le consentement du propriétaire et doit être notifiée à un employé habilité.
- 4.9. En cas de prolongation du séjour, l'hôtel peut offrir aux clients une chambre différente de celle dans laquelle le client logeait initialement en raison de la disponibilité de l'hébergement.
- 4.10. Le client a jusqu'à 12 :00 pour terminer son séjour et libérer la chambre, à moins d'entente contraire avec le propriétaire établie à l'avance. Si le client ne libère pas la chambre à 12 :00, le propriétaire est en droit de facturer au client les frais de la nuit suivante, à moins d'entente contraire avec le propriétaire établie à l'avance. Les chambres sont libérées après que le client ait quitté la chambre, et ce, avec tous ses effets personnels et après que le client ait remis la carte électronique à la réception et ait annoncé qu'il quitte l'hôtel. L'hôtel se réserve le droit de faire l'inventaire de la chambre (meubles, appareils, objets oubliés) et de facturer la consommation du client jusqu'à 1h après la libération de la chambre.
- 4.11. Le client est dans l'obligation de rendre la chambre intacte (les dommages éventuels doivent avoir été signalés).

V. Modalités de paiement

- 5.1. Pour l'hébergement et les services offerts, le client doit payer le prix en conformité à la liste actuelle des prix de l'hôtel, au plus tard à la fin de son séjour sur la base du décompte soumis. Pour des séjours supérieurs à deux jours, le client doit régler 50% du montant total de l'hébergement.
- 5.2. L'hôtel se réserve le droit de demander à l'avance le paiement du client.
- 5.3. La liste des prix des services est disponible à la réception.

VI. Règles générales d'hébergement

- 6.1. Le client doit prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter.
- 6.2. Le client doit utiliser correctement les installations de l'hébergement, maintenir l'ordre et la propreté dans toutes les zones désignées comme servant à l'hébergement.
- 6.3. Le client doit protéger les équipements des dommages dans les zones désignées comme servant à l'hébergement.
- 6.4. Le silence durant la nuit doit être observé de 22h à 7h.
- 6.5. Toutes les chambres sont équipées de minibars qui ne sont pas inclus dans le prix. La liste des prix à jour est à disposition dans la chambre d'hôtel. Les minibars sont remplis chaque jour par le service aux chambres ou sur demande par le client. Toute quantité consommée ou article supplémentaire faisant partie du minibar sont enregistrés dans le journal de contrôle par le service aux chambres.
- 6.6. Le service aux chambres n'est pas responsable du nettoyage de tout équipement de cuisine lors de votre séjour dans les chambres d'hôtel équipées d'une cuisine. Le client doit protéger tout l'équipement et garder l'ordre et la propreté de l'équipement de cuisine.
- 6.7. Une blessure subie par un résident doit être rapidement signalée à un employé habilité afin de fournir toute assistance médicale nécessaire ou un transport à l'hôpital.
- 6.8. Il est strictement interdit de fumer, et ce, dans toute zone de l'établissement, d'utiliser vos propres radiateurs ou autres appareils dans la chambre, à l'exception de petits appareils (ex. fer à friser, rasoir). Une telle infraction sera sujette à une amende de CZK 2000.
- 6.9. Déplacer ou enlever toute équipement de l'hôtel (ex. meubles, lits, bouilloire, etc.) est interdit.
- 6.10. Le client ne peut pas recevoir de visite dans une zone désignée pour l'hébergement sans avoir obtenu le consentement du propriétaire. Les visites doivent être signalées aux employés de l'hôtel et sont permises de 9h à 21h.
- 6.11. Il est interdit de transporter des armes, des munitions et des explosifs, ou autrement préservées dans une condition permettant leur utilisation immédiate, de même que de posséder, produire ou garder des substances narcotiques, psychotrope ou poison, à moins que ce soit un médicament ayant été prescrit au client par un médecin et qu'il soit consommé dans les zones d'hébergement.
- 6.12. Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance dans la chambre ou autre endroit. Les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants.
- 6.13. Les feux ouverts sont strictement interdits.
- 6.14. Les chiens ou autres animaux sont interdits à l'hôtel.
- 6.15. Les clients peuvent utiliser le stationnement réservé à côté de l'hôtel s'il y a de la place disponible. Cet espace de stationnement n'est pas un droit. L'hôtel fournit à ses clients l'usage gratuit de l'aire de stationnement jusqu'à ce qu'il soit complet.



Hotel ★★★★★
Tomášov

VII. Responsabilité pour dommages

- 7.1. Si le client demande au propriétaire de garder en lieu sûr tout argent, bijoux ou autre objet de valeur, l'hôtel est en droit de refuser tout article dangereux, possédant une valeur disproportionnée ou inappropriée pour l'hôtel. Ceci inclut de l'argent ou des biens (ex. bijoux ou autre objet de valeur) dont la valeur excède 100 000 CZK. Le propriétaire peut exiger que ces articles soient gardés en lieu sûr dans un coffre scellé et fermé.
- 7.2. La demande de compensation pour dommage causé à un bien ne peut être acceptée que si elle est notifiée à l'intérieur d'un délai de 15 jours de la connaissance du dommage. La compensation ne sera pas être payée si le client ou toute autre personne l'accompagnant a lui-même causé le dommage aux biens.
- 7.3. Si le dommage physique au bien ou équipement est prouvé comme étant avoir été causé par le client, celui-ci devra le payer entièrement. Le dommage devra être payé à partir du dépôt/caution en vertu du paragraphe 5.1 de l'article 4 du règlement intérieur. Si le dommage est plus élevé que le dépôt/caution, le client devra payer la différence au propriétaire.
- 7.4. Chaque chambre est équipée d'une liste d'inventaire. Le client doit se familiariser avec cette liste et prévenir un employé habilité si quelque chose manque sur cette liste.
- 7.5. Le client doit se familiariser avec les règles de sécurité et le plan d'évacuation en cas d'incendie. Ce plan peut être trouvé dans chaque chambre et est disponible pour consultation auprès d'un employé habilité à la réception.
- 7.6. Si le comportement du client déclenche l'alarme incendie, une amende de 1000 CZK devra être facturée à celui-ci après la présentation d'une déclaration de la caserne de pompiers.
- 7.7. Le client doit se comporter de manière à éviter tout préjudice à la liberté, à la vie, à la santé ou à la propriété d'autrui.
- 7.8. La responsabilité pour dommages aux biens est définie par les articles 2945 et suivant de la loi 89/2012 du Code civil.
- 7.9. La responsabilité pour dommages aux biens et articles introduits à l'intérieur est limitée à 100 fois le prix de l'hébergement pour une journée. L'autre est défini par les articles 2946 et suivant de la loi 89/2012 du Code civil.
- 7.10. Le propriétaire n'est pas garant de la sécurité du stationnement et n'est donc pas responsable de tout dommage aux véhicules ou aux biens gardés à l'intérieur de ceux-ci.

VIII. Conclusion

- 8.1. Toute plainte ou suggestion pour l'amélioration des services doit être adressée à la direction de l'hôtel.
- 8.2. Le client doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Dans l'éventualité où il y a violation grave, la direction de l'hôtel est en droit de mettre fin aux services d'hébergement avant l'expiration de la période convenue.